

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2023)
Heft: 6

Artikel: Guerre proche à l'Est et au Proche-Orient
Autor: Knill, Dominik
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



+ SOG | SSO | SSU

Schweizerische Offiziersgesellschaft
Société Suisse des Officiers
Società Svizzera degli Ufficiali

En Ukraine comme en Israël, la protection de la population et des infrastructures a nécessité l'engagement de moyens de défense sol-air considérables. Ci-contre l'*Iron Dome* israélien, capable d'interceptions entre des distances de 4 et 70 km. Source : BBC.

Information

Guerre proche à l'Est et au Proche-Orient

Col Dominik Knill

Président, Société suisse des officiers (SSO)

Le monde se frotte les yeux, les souffrances de la guerre continuent, surtout parmi la population civile et les soldats qui paient un lourd tribut de sang, que ce soit dans la guerre d'Ukraine proche à l'Est ou dans le conflit non résolu du Proche-Orient qui se rallume avec une brutalité inouïe. Comparer la Palestine à la Russie ne sert à rien lorsqu'il s'agit de prévoir l'évolution de la guerre, même si Poutine devrait en profiter unilatéralement. L'espoir commun était et reste que le spectre se dissipe bientôt. La guerre en Ukraine a déjà prouvé le contraire.

Après les violations massives des droits de l'homme et des peuples, le droit international de la guerre est lui aussi bafoué de la pire des manières. La majorité de la communauté internationale reconnaît à l'Ukraine et à Israël le droit de se défendre. Israël s'abstient de convoquer le Conseil de sécurité, sachant pertinemment que cela ne serait probablement qu'une perte de temps. Qui aurait intérêt à opposer son veto? L'affaire semble claire, notamment parce qu'aucun des représentants permanents au Conseil de sécurité de l'ONU (P5) n'est directement concerné et qu'aucun Etat arabe n'aurait de droit de veto. A cela s'ajoute le fait que la distance perçue entre l'Europe et le Proche-Orient est plus grande que celle qui sépare l'Europe de l'Ukraine proche à l'Est. L'ONU serait à nouveau plus efficace avec un Conseil de sécurité fonctionnel et la Suisse serait élégamment libérée de ses obligations de neutralité par une résolution. En Europe, il y a une perception sélective et la tentation d'interpréter les guerres comme cela nous arrange. Le Hamas n'est pas un mouvement de libération, mais de facto le gouvernement de Gaza. Il utilise 2,2 millions d'habitants comme armes pour tuer de nombreux Israéliens. La solidarité disparaît rapidement lorsqu'Israël commence à se défendre. Opportun et pratique quand on se trouve de l'autre côté de la Méditerranée.

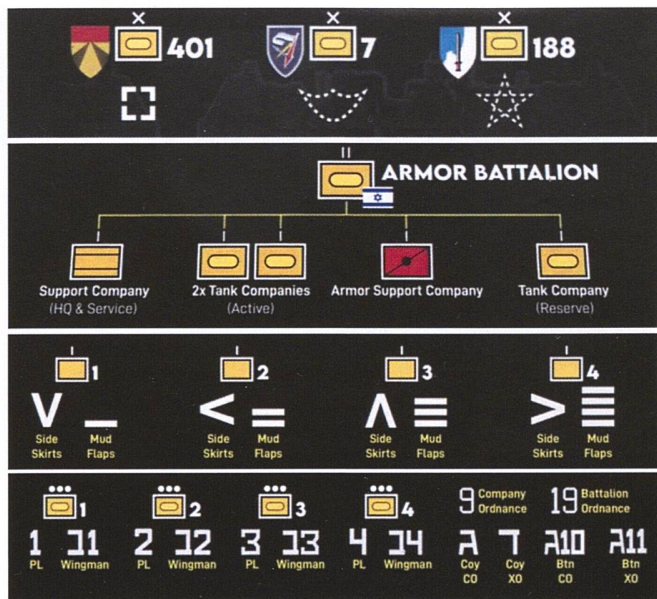
Et qu'en est-il de la loi sur le matériel de guerre lorsque du matériel de guerre livré aux Etats-Unis ou à d'autres pays de l'OTAN est utilisé en Israël? La loi sur la réexportation s'applique-t-elle ou ne fait-on même pas de demande? Israël est un fournisseur fiable et de longue date de biens d'équipement pour l'armée suisse et un acheteur de matériel d'armement suisse. Qu'est-ce que cela signifie pour la poursuite de la collaboration après qu'Israël a déclaré l'état de guerre? La Suisse doit se positionner de manière crédible et rigoureuse. La crédibilité est en jeu.

Les guerres sont souvent menées par des régimes qui pensent ne pas devoir tenir compte des conséquences sociales de leur bellicisme. Le surplus d'hommes chargés de testostérone «non pris en charge», avec de sombres perspectives d'avenir et peu d'espoir de trouver un travail rémunéré ou une activité utile, rend leur recrutement par des organisations terroristes, des acteurs armés non étatiques et des bandes criminelles beaucoup plus probable. Il y a en outre une grande différence entre les Israéliens qui se battent pour (sur)vivre et les soldats du Hamas qui se battent pour mourir. Notre société libérale et éclairée a du mal à accepter cet état d'esprit destructeur.

Que nous apprend la gestion des ressources humaines? Nous pouvons donner à l'Ukraine autant d'équipements et de munitions que nous le souhaitons, si nous ne fournissons pas en même temps des troupes de l'OTAN, l'Ukraine finira par manquer de soldats combattants, à moins que la confrontation ne se transforme en guerre de guérilla.

Ces deux guerres montrent le potentiel des réservistes. De nombreux anciens et volontaires s'engagent lorsqu'il s'agit de préserver leur propre pays d'une menace massive et de la destruction du pays et de ses habitants. En Suisse aussi, nous pouvons compter sur la disponibilité des «réformés» lorsque la défense de notre pays devient sérieuse. Faut-il en arriver là pour que nous fassions appel à des ressources inexploitées et motivées? La Suisse dispose d'une armée de milice et d'une armée de volontaires soutenant la milice. J'ose affirmer qu'en cas de besoin, des personnes effectuant un service civil se porteraient volontaires pour effectuer un service supplémentaire. Ce potentiel doit déjà être pris en compte en temps de paix. Une simple gestion des adresses des anciens ne suffit pas. Un minimum d'activités et de manifestations hors du service, une campagne d'information ciblée pour «aller chercher» les gens et des cours de formation continue doivent être considérés de manière appropriée. Lors de l'acquisition de matériel militaire, les besoins d'une réserve territoriale doivent être pris en compte. En collaboration avec l'armée et les organisations de milice, le problème du sous-effectif chronique de l'armée pourrait ainsi être désamorcé.

D. K.



Successions au comité de la SSO

Le comité de la Société Suisse des Officiers, à l'exception du secrétariat général et de l'organe de révision, est attaché à l'idée de milice. Les douze membres du comité sont élus lors de l'assemblée des délégués. La durée du mandat est de six ans, à l'exception du président pour lequel elle est de cinq ans. Lors de l'assemblée des délégués de 2024, trois membres du comité et le chef des finances (FC) seront soumis à une nouvelle élection. Le comité de la SSO demande à toutes les sociétés cantonales et aux sociétés d'Armes / spécialisées d'annoncer au secrétariat général leurs candidats jusqu'à fin 2023.

Succession du chef des finances de la SSO

La SSO cherche pour avril 2024 un ou une responsable des finances (FC).

Profil idéal

Officier avec de très bonnes connaissances en finances et en comptabilité (économie financière, fiduciaire, expert-comptable). Autonomie dans la répartition du temps de travail. Allemand ou français/italien avec de bonnes connaissances de l'autre langue nationale.

Tâches

Tenue de la comptabilité de la SSO et de l'ASMZ, garantie du trafic des paiements, établissement des comptes annuels, budgétisation, contrôle du budget et rapport à l'attention du comité de la SSO, des séances de commission de l'ASMZ, des conférences des présidents et de l'assemblée des délégués.

Election

Lors de l'assemblée des délégués de la SSO du 9 mars 2024.

Informations complémentaires

Colonel Olivier Savoy, secrétaire général SSO, osavoy@sog.ch, 079 909 49 90

Israël

Marquages et identification

La nature du terrain et les zones urbaines n'encouragent guère au camouflage. D'ailleurs les chars *Merka* disposent d'un revêtement structural, rugueux, qui diminue les réflexions du soleil et diminuent marginalement la température, mais pas de schéma ou de couleurs disruptives. Les marquages blancs employés depuis les années 1940 sont parfois contrastés de lignes noires. Elles renseignent sur la place de chaque engin dans l'articulation de la formation.

Ainsi les indications suivantes figurent en principe sur chaque char de combat :

- L'insigne de la brigade est visible sur le parechoc avant gauche et arrière droit, sous la forme d'un carré en traitillé pour la 401^e brigade, un blason pour la 7^e et une étoile pour la 188^e brigade blindée.
- Les bataillons de chaque brigade sont numérotés à l'intérieur de l'insigne de brigade, sur le parechoc avant gauche et arrière droit. Cette indication est reprise sous forme d'anneaux blancs à l'avant du tube du canon.
- Le numéro de la compagnie est désigné par la direction du « V » sur les tabliers latéraux : vers le bas pour la 1^{re} compagnie, vers la gauche pour la 2^e, vers le haut pour la 3^e et vers la droite pour la 4^e. En raison du manque de place à l'avant, le parechoc droit reprend une numérotation plus simple : une, deux trois ou quatre lignes horizontales pour indiquer le numéro de la compagnie.
- Les chiffres romains sur char (1, 2, 3 ou 4) désignent la section. On trouve cette indication sur l'arrière et/ou les flancs de la tourelle, ainsi que sur le parechoc avant droit.
- La lettre en hébreu à gauche du chiffre romain désigne la position de l'engin au sein de l'unité : la lettre B (Bet – ב) ou A (Aleph – א) désignent donc les chars du remplaçant chef de section et un engin du rang. Les engins de commandement disposent de lettres particulières pour un commandant de compagnie (C-Gimel – ג) et son remplaçant (D-Dalet – ד) sans chiffre d'accompagnement. Les commandements supérieurs sont identifiés par des dizaines : dans cette table, on reconnaît ainsi un commandant de bataillon (C10) et son remplaçant (C11) ; l'engin du commandant de brigade porterait la désignation (C20).

Pour en savoir plus :

- Battle Order, « Inside Israel's Weird Tank Units », YouTube, 29.05.2023. Les illustrations ci-dessus à gauche en sont tirées. <https://www.youtube.com/watch?v=Rr2qaKt-P3I>
- Marc Lenzin, Stefan Bühler, *Die Israelische Panzerwaffe: Geschichte, Technik, Einsätze*, Motorbuch Verlag, Bietigheim-Bissingen, 2022, 223 p.

